

PHOTOCOPIES

POUR UNE PREMIERE DEMANDE**HERBLAY****POUR TOUT ADULTE RESIDANT AU FOYER****IDENTITE**

- Carte nationale d'identité OU Carte de séjour en cours de validité (ou avec demande de renouvellement)

IMPOTS

- Avis d'imposition ou de non-imposition de l'année en cours

Pour les enfants rattachés :

- Avis d'imposition ou de non-imposition des parents de l'année en cours
 Attestation de rattachement au foyer fiscal (à demander à la trésorerie)

DOMICILE

Vous êtes hébergé :

- Attestation d'hébergement sur l'honneur
 Dernier justificatif de domicile de l'hébergeant (quittance de loyer, EDF,...)
 Pièce d'identité de l'hébergeant

VOUS ETES RECONNU PAR La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

- Copie de la notification d'incapacité

POUR TOUT ENFANT DU FOYER

- Livret de famille complet (parents + enfant) OU Acte de naissance
 Tout document officiel fixant la résidence de l'enfant et le montant de pension pour son entretien, le droit de visite ou la garde alternée
 Si un enfant est attendu : certificat de grossesse fixant la date de début ou la date présumée d'accouchement

POUR LE RENOUELEMENT**IDENTITE**

Pour le demandeur, le conjoint ou co-titulaire du bail et pour tout autre tiers :

- Carte nationale d'identité OU Carte de séjour en cours de validité (ou avec demande de renouvellement)

Pour les enfants du demandeur, de son conjoint ou d'un tiers présent au foyer :

- Livret de famille complet (parents + enfant) ou acte de naissance
 Tout document officiel fixant la résidence de l'enfant et le montant de pension pour son entretien, le droit de visite ou la garde alternée
 Si un enfant est attendu : certificat de grossesse fixant la date de début ou la date présumée d'accouchement

IMPOTS

- Avis d'imposition ou de non-imposition de l'année en cours
 Avis d'imposition ou de non-imposition de l'année précédente N-2

Pour les enfants rattachés :

- Avis d'imposition ou de non-imposition des parents de l'année en cours
 Attestation de rattachement au foyer fiscal (à demander à la trésorerie)

REVENUS

Vous êtes salarié :

- Bulletins de salaire des 3 derniers mois
 ET contrat de travail ou attestation employeur disant qu'aucune procédure de licenciement est en cours

Vous êtes travailleur indépendant :

Bilan de l'année précédente

Vous êtes demandeur d'emploi :

Dernier justificatif de paiement des ASSEDICS
 ET la carte de demandeur d'emploi

Vous êtes retraité, bénéficiaire d'une pension ou dans une autre situation :

Dernier justificatif de paiement de(s) pension(s)

Vous percevez des prestations :

Dernier bulletin de paiement de la C.A.F.

DOMICILE

Vous êtes locataire :

Dernière quittance de loyer.

Vous êtes hébergé :

Attestation d'hébergement sur l'honneur
 ET dernier justificatif de domicile de l'hébergeant (quittance de loyer, EDF,...)
 ET pièce d'identité de l'hébergeant

Vous êtes propriétaire :

Promesse de vente

VOUS ETES SEPARÉ OU DIVORCÉ

Copie du jugement ou de l'ordonnance de non-conciliation, ou à défaut,
toute pièce justificative (main courante, requête,...)

VOUS ETES RECONNU PAR LA MDPH

Copie de la notification d'incapacité fixant le pourcentage et la pathologie

Votre dossier de demande de logement sera enregistré au Service Logement de la Ville d'HERBLAY.
Dans le mois qui suit, vous recevrez à votre domicile un numéro d'enregistrement valable sur toute l'île de France.
Les dossiers incomplets seront retournés.

La demande est valable un an et il vous appartient de la renouveler.

Merci de noter

- Les délais d'attente sont très importants.
- Le service Logement n'a connaissance que des vacances de logements situés sur son territoire géographique.
Si vous souhaitez résider dans une autre commune, le service Logement de la mairie d'Herblay ne sera pas en mesure de vous faire de proposition dans les lieux concernés.
- Toute modification dans votre situation familiale, professionnelle ou personnelle, est à justifier, par écrit en rappelant votre numéro unique auprès du service Logement en joignant le justificatif correspondant.

Votre dossier est au choix : envoyer par courrier :

Mairie d'Herblay
Service Logement,
43, rue du Général de Gaulle
95220 HERBLAY

A déposer :

Education et Solidarités
52 rue de Paris

Accueil

lundi, mardi, mercredi	: 8 h 30 - 11 h 45	13 h 30 - 17 h 15
jeudi	:	13 h 30 - 19 h 15
vendredi	: 8 h 30 - 11 h 45	13 h 30 - 16 h 15